



Après Emily, voici Emily2.

Comme la version précédente, il s'agit d'un placement financier proposé par le groupe Casino à tous les salariés.

- C'est un placement volontaire
- L'investissement est garanti (même si l'action baisse, vous ne perdrez pas d'argent)
- C'est une possibilité d'Épargne, à ne pas confondre avec de la rémunération.

Attention, cette opération est limitée dans le temps : du 6 au 24 octobre 2008.

Une information doit être faite dans chaque site et une enveloppe personnelle vous sera remise.

Pour tout savoir et pour souscrire, vous pouvez aller sur :

<http://www.casino-emily.fr/>

